

En quoi consiste ce programme?

Le Programme de bourses spéciales de l'Ontario (PBSO) est un programme d'aide financière qui fournit des bourses pour vous aider à payer le coût de vos études. Vous êtes admissible si vous étudiez à temps partiel au postsecondaire parce qu'il vous est impossible d'étudier à temps plein et si votre revenu familial est peu élevé. Vous pourriez aussi obtenir une bourse de ce programme si votre revenu familial est peu élevé et que vous vous inscrivez à temps plein ou à temps partiel à des cours pour développer vos aptitudes à étudier. Vous n'aurez pas à rembourser les bourses de ce programme si vous terminez le ou les cours auxquels vous êtes inscrit.

Combien puis-je recevoir?

Vous pouvez recevoir jusqu'à 2 500 \$ par année d'études. La bourse peut couvrir les droits de scolarité et les autres droits obligatoires ainsi que le coût des livres, des fournitures et des déplacements locaux. Les frais de garde d'enfants peuvent également être couverts.

Remarque : Si vos dépenses pour étudier sont plus élevées en raison d'un handicap, vous pouvez aussi être admissible à la Bourse d'études de l'Ontario pour personnes handicapées. Pour en savoir davantage, communiquez avec le bureau d'aide financière du collège ou de l'université que vous comptez fréquenter.

Quelles sont les modalités?

Vous ne pouvez recevoir à la fois une bourse du Programme de bourses spéciales de l'Ontario et un prêt par l'entremise du Programme d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO). Pour en savoir davantage, communiquer avec le bureau d'aide financière du collège ou de l'université que vous comptez fréquenter.

Si vous quittez l'établissement d'enseignement ou abandonnez un cours, vous devrez rembourser une partie de la bourse. Vous n'avez pas droit au montant total de la bourse si vous ne terminez pas votre ou vos cours. Si une partie de vos droits de scolarité doit être remboursée par l'établissement d'enseignement, ce sera le ministère de la Formation et des Collèges et Universités qui recevra ce remboursement et le ministère déduira cette somme du montant que vous devrez rembourser.

Les bourses du Programme de bourses spéciales de l'Ontario sont imposables. Vous recevrez en février un feuillet T4A sur lequel sera indiqué le montant de la bourse que vous avez reçue.

Quelles sont les conditions?

Vous êtes admissible si :

- vous avez la citoyenneté canadienne, le statut de résidence permanente ou de personne protégée, telle que définie dans la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (Canada)*;
- vous êtes une résidente ou un résident de l'Ontario;

On vous considère comme tel si vous avez vécu en Ontario pendant les douze mois précédant le début de vos études. Cependant, si vous n'avez vécu en Ontario que pendant les douze mois précédant vos études et que vous ayez fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire pendant ces douze mois, on ne vous considère pas comme une résidente ou un résident de l'Ontario.

- votre revenu familial est peu élevé;
- vous ne recevez pas d'aide financière par l'entremise du RAFEO;
- vous vous êtes inscrit à **temps partiel** à des cours postsecondaires;

Une charge de cours inférieure à 60 % d'une charge de cours complète vous qualifie pour des études à temps partiel. Vérifiez dans l'annuaire de votre établissement le nombre de cours ou de crédits qui compose une charge de cours complète. Vous pourrez ensuite établir combien de cours ou de crédits représentent moins de 60 % d'une charge de cours complète. Par exemple :

- Si 5 cours composent une charge de cours complète, 3 cours représenteront 60 % ($3 \div 5 \times 100 = 60$).
- Si 30 crédits composent une charge de cours complète, 18 crédits représenteront 60 % ($18 \div 30 \times 100 = 60$).

Dans certains cas, la charge de cours est déterminée autrement qu'avec des cours ou des crédits. Si vous ne pouvez déterminer votre charge de cours, communiquez avec le bureau d'aide financière du collège ou de l'université que vous comptez fréquenter.

- vous vous êtes inscrit à plein temps ou à temps partiel à des cours postsecondaires pour développer vos aptitudes à étudier;

Vérifiez auprès du bureau d'aide financière du collège ou de l'université que vous comptez fréquenter si le cours que vous désirez suivre est approuvé.

- vous vous êtes inscrit à un cours d'une durée d'au moins quatre semaines;
- vous vous êtes inscrit à un cours sanctionné par un grade, un diplôme, un certificat.

Comment dois-je procéder?

Remplissez le formulaire ci-joint. Prenez ensuite rendez-vous avec le bureau d'aide financière du collège ou de l'université que vous comptez fréquenter pour discuter de votre demande. Apportez avec vous la demande et la documentation à l'appui nécessaire. Votre demande doit parvenir au bureau d'aide financière dans les 30 premiers jours suivant la date du début de votre période d'études.

Où puis-je obtenir de l'aide?

Veuillez lire les instructions à la page suivante et sur le formulaire avant de le remplir.

Si vous avez besoin d'aide pour remplir le formulaire, ou pour de plus amples renseignements, communiquez avec le bureau d'aide financière du collège ou de l'université que vous comptez fréquenter. Vous pouvez aussi consulter le site Web du RAFEO à <http://osap.gov.on.ca> ou communiquer avec la :

Direction du soutien aux étudiants
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
C.P. 4500
189, ch. Red River, 4e étage
Thunder Bay ON P7B 6G9

Téléphone : (807) 343-7260
Appareil pour malentendants : 1-800-465-3958

This publication is also available in English under the title *Ontario Special Bursary Plan*.

Instructions

Vous trouverez les instructions pour répondre aux questions sur le formulaire même. Les questions ou les éléments qui nécessitent plus d'explications sont repris ci-dessous. Si vous désirez plus de renseignements, communiquez avec le bureau d'aide financière du collège ou de l'université que vous comptez fréquenter.

Si vous êtes marié(e) ou si vous vivez en union de fait, vous **et** votre conjoint devez remplir le formulaire.

Section 1: Renseignements personnels

104 - 108 Adresse

Toute la correspondance du Programme de bourses spéciales de l'Ontario sera envoyée à l'adresse que vous indiquez dans ces cases. Si vous déménagez, vous devez transmettre votre nouvelle adresse à votre bureau d'aide financière.

112 État civil

Indiquez quel sera votre état civil au dernier jour du mois où vos cours commenceront.

Si vous vivez en union de fait, cochez la case «marié(e)». Aux fins du Programme de bourses spéciales de l'Ontario, il y a union de fait :

- si vous vivez conjugalement depuis au moins trois ans avec votre conjoint; ou
- si vous élevez avec votre conjoint un ou des enfants dont vous êtes tous les deux les parents naturels ou adoptifs.

Si vous êtes seul soutien de famille, cochez la case «célibataire».

Il est nécessaire de fournir les preuves suivantes :

- Si vous êtes marié(e), joignez une photocopie du certificat de mariage.
- Si vous êtes séparé(e) ou divorcé(e), joignez une preuve de la séparation (une photocopie de votre entente de séparation légale ou de l'ordonnance du tribunal) ou du divorce (une photocopie de votre jugement ou ordonnance de divorce), accompagnée d'un document pour la garde des enfants, le cas échéant.
- Si vous vivez en union de fait, joignez un affidavit signé par vous et votre conjoint attestant que vous vivez en union de fait.
- Si vous êtes veuf ou veuve, joignez une copie du certificat de décès de votre conjoint.

Indiquez le nom et l'adresse de votre conjoint si son adresse n'est pas la même que la vôtre.

113 Citoyenneté

Vous devez fournir les preuves suivantes:

Personnes protégées

Une personne protégée est définie à l'article 95(2) de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Si vous êtes une personne protégée, vous devez fournir une copie valide de votre Attestation de statut de personne protégée et une copie de votre carte de numéro d'assurance sociale (NAS) provisoire.

Résidence Permanente

Si vous êtes résident permanent, vous devez fournir une photocopie de votre fiche d'immigration au Canada ou de votre carte de résidence permanente.

114 Domicile en Ontario

Tout séjour effectué hors de l'Ontario pour faire des études postsecondaires à plein temps, pendant les vacances d'été, ou pour travailler dans le cadre d'un programme coopératif **ne devrait pas** être indiqué comme un changement de domicile.

Section 3: Renseignements sur le revenu

300 Type de prestations gouvernementales

Indiquez le type de prestations gouvernementales que vous prévoyez recevoir pendant votre programme d'études. Si vous cochez « Autres », donnez des détails sur le genre d'aide que vous recevrez sur une feuille séparée et joignez celle-ci au formulaire.

301 - 303 Revenu brut pour l'année courante

Incluez les revenus provenant de toutes sources, à l'exception des remboursements de la TPS, de la Prestation fiscale canadienne pour enfants, de l'aide reçue dans le cadre de la Prestation universelle pour la garde d'enfants, et du financement provenant d'une Bourse d'études de l'Ontario pour personnes handicapées.

N'incluez pas les montants octroyés pour souffrances et douleurs, y compris les montants octroyés par la CSPAAT pour les pertes non pécuniaires, s'élevant à moins de 100 000 \$. Tout montant de plus de 100 000 \$ est considéré un revenu dans la période où il a été reçu. Si des paiements sont reçus pour différents incidents, les paiements liés à chaque incident sont exemptés jusqu'à concurrence de 100 000 \$.

Preuve du revenu

Vous devez fournir une preuve de votre revenu et de celui de votre conjoint (y compris votre conjoint de fait), le cas échéant. Exemples de preuves du revenu : copies de talons de chèques du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) ou du programme Ontario au travail (OT) (ou une lettre d'un chargé ou d'une chargée de cas); talons de chèques de d'autres revenus gouvernementaux comme les prestations d'invalidité du Programme de pensions du Canada, les prestations pour perte de gains (CSPAAT) ou les allocations d'emploi ou de formation; copies de talons de chèques de paye; et lettres d'employeurs confirmant votre revenu mensuel brut réel.

Section 5: Renseignements sur votre cours ou votre programme

Si vous suivez des études postsecondaires à temps partiel, joignez une lettre expliquant pourquoi vous êtes aux études à temps partiel.

Section 6: Avis, autorisations, déclarations et signature(s)

Dans cette section, on vous informe ainsi que votre conjoint (le cas échéant), de la collecte, de l'utilisation et de la divulgation de vos renseignements personnels dans l'administration du Programme de bourses spéciales de l'Ontario. En outre, il y a une section distincte relative à votre consentement pour la collecte et la divulgation indirectes de vos renseignements personnels.

Vous et votre conjoint (le cas échéant), devez déclarer que les renseignements fournis dans votre demande sont complets et exacts.

Vous et votre conjoint (le cas échéant) devez apposer votre signature et indiquer la date.

Liste de la documentation requise :

Votre demande doit être accompagnée de la documentation à l'appui suivante :

- État civil (si vous êtes marié(e), séparé(e) ou divorcé(e), ou si vous vivez en union de fait).
- Statut de citoyen (si vous êtes une personne protégée ou une résidente permanente ou un résident permanent).
- Preuve du revenu, y compris l'aide gouvernementale, pour vous et votre conjointe ou conjoint (le cas échéant).
- Si vous suivez des études postsecondaires à temps partiel, joignez une lettre expliquant pourquoi vous êtes aux études à temps partiel.
- Si vous avez été en défaut de paiement d'un prêt d'études, vous devez fournir une lettre d'explication.

Section 1: RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

100

Numéro d'assurance sociale

101

Numéro d'étudiant

Année d'études (p. ex., 2006-2007)

-

102

Nom de famille

103

Prénom et initiale du prénom suivant

104

Adresse (numéro et rue)

105

Appartement

106

Ville, village ou bureau de poste

107

Province

108

Code postal

109

Indicatif régional et numéro de téléphone

110

Date de naissance

mois

jour

année

111

Sexe

☐ 1 Homme

☐ 2 Femme

112

État civil (*Joignez une preuve.)

☐ 1 Célibataire

☐ 2 Marié(e)/en union de fait *

☐ 3 Divorcé(e) *

☐ 4 Séparé(e) *

☐ 5 Veuf(ve)

Nom et adresse du conjoint

113

Citoyenneté (*Joignez une preuve.)

☐ 1 Citoyen(ne) canadien(ne)

☐ 2 Résident(e) permanent(e)

☐ 3 Personne protégée

114

Êtes-vous domicilié(e) en Ontario depuis votre naissance?

☐ 1 Oui

☐ 2 Non

115

Si non, quand êtes-vous arrivé(e) en Ontario?

mois

année

116

Nombre d'enfants à votre charge (et à celle de votre conjoint, le cas échéant) de 11 ans et moins

117

Nombre d'enfants à votre charge (et à celle de votre conjoint, le cas échéant) de 12 ans et plus

118

Bénéficiez-vous de services de garderie subventionnés?

☐ 1 Oui

☐ 2 Non

Section 2: RENSEIGNEMENTS SUR L'EMPLOI

200

Quelle est votre situation professionnelle actuelle?

☐ à temps plein

☐ à mon compte

☐ à temps partiel

☐ sans emploi

Si vous êtes sans emploi, donnez vos sources de revenu ou de soutien gouvernemental (p. ex. : l'Ontario au travail, Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, Assurance-emploi)

201

Situation professionnelle actuelle du conjoint

☐ à plein temps

☐ à mon compte

☐ à temps partiel

☐ sans emploi

Si le conjoint est sans emploi, donnez vos sources de revenu ou de soutien gouvernemental (p. ex. : L'Ontario au travail, Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, assurance-emploi,

202 Dressez la liste de vos emplois et des périodes durant lesquelles vous avez bénéficié de prestations du gouvernement (p. ex., Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, prestations familiales, l'Ontario au travail ou de prestations d'assurance-emploi, en commençant par les informations les plus récentes. (Joignez une feuille si vous manquez d'espace.)

Nom de l'employeur ou source du revenu de prestations du gouvernement	Ville, province et pays où vous avez travaillé	De		A	
		Mois	Année	Mois	Année

Section 3: RENSEIGNEMENTS SUR LE REVENU (Joignez une preuve de revenu)

300

Prestations gouvernementales que vous comptez recevoir pendant vos études

☐ assurance-emploi

☐ prestations de perte de gains (CSPAAT)

☐ autres (précisez)

☐ indemnités de formation et allocations de frais professionnels

☐ L'Ontario au travail

☐ programme ontarien de soutien aux personnes handicapées

301

Votre revenu brut (estatif) pour l'année en cours

302

Quel sera à votre avis votre revenu hebdomadaire pendant vos études?

303

Revenu brut (estatif) du conjoint pour l'année en cours

304

Revenu hebdomadaire prévu du conjoint pendant vos études

305

Avez-vous déjà reçu de l'aide financière en vertu de l'un des programmes suivants?

☐ Oui

☐ Non

☐ Oui

☐ Non

☐ Oui

☐ Non

☐ Oui

☐ Non

☐ Oui

☐ Non

☐ Oui

☐ Non

306

Avez-vous déjà manqué à vos engagements de remboursement pour un prêt étudiant?

☐ Oui

☐ Non

Si vous avez répondu « oui », joignez une lettre indiquant les raisons pour lesquelles vous avez manqué à vos engagements.

-

Section 4: RENSEIGNEMENTS SUR VOS ÉTUDES

400 Quel est la plus haute classe que vous avez complétée?

401 Quand avez-vous fini cette année d'études?

402 Nom de l'établissement et de la province ou du pays où l'établissement est situé

Classe

Mois

Année

403 Dressez la liste de tous les cours ou programmes que vous avez suivis dans un établissement postsecondaire depuis que vous avez quitté l'école secondaire. Joignez une feuille séparée si besoin est.

Nom de l'établissement d'enseignement postsecondaire	Ville, province ou pays	À plein temps	À temps partiel	Programme	De MoisAnnée	A MoisAnnée	Certificat ou diplôme reçu

Section 5: Renseignements sur votre cours ou votre programme

Nom de l'établissement postsecondaire que vous prévoyez fréquenter.

600 Titre du cours	601 Numéro du cours	602 Dates du cours						603 Durée du cours (nombre de semaines)
		Du			Au			
		Jour	Mois	Année	Jour	Mois	Année	

Si vous suivez des études postsecondaires à temps partiel, joignez une lettre expliquant pourquoi vous êtes aux études à temps partiel.

Section 6: Avis, autorisations, déclarations et signatures

Collecte et utilisation de renseignements personnels

Les renseignements personnels fournis dans votre demande et dans toutes les autres communications relatives à votre demande et à l'octroi de l'aide financière, notamment le numéro d'assurance sociale (NAS) de la candidate ou du candidat, sont utilisés par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités pour administrer et financer le Programme d'aide financière aux étudiants de l'Ontario (RAFEO). Le NAS de la candidate ou du candidat servira d'identificateur général pour l'administration du RAFEO. Pour l'administration du RAFEO, le ministère, utilise aussi les renseignements personnels que vous avez fournis, dans le cadre de cette demande, de toute demande antérieure et de tout octroi d'aide, pour entreprendre des analyses, des évaluations et des recherches associées à tous les aspects du RAFEO. Le ministère, peut retenir les services de sous-traitants ou de vérificateurs pour entreprendre ces activités. Aux termes d'une entente avec le ministère, l'établissement postsecondaire de la candidate ou du candidat et, sous réserve d'autorisation par le ministère, ses agents qui administrent le RAFEO et ses vérificateurs, se servent des renseignements personnels concernant la candidate ou le candidat pour administrer le RAFEO.

Par administration, on entend : déterminer l'admissibilité de la candidate ou du candidat à l'octroi d'aide financière; vérifier la demande, vérifier tout octroi d'aide financière et toute remise de dette; étudier les demandes de réexamen ou les appels des décisions sur l'aide financière ou sur l'admissibilité de la candidate ou du candidat à la remise de dette; tenir à jour et vérifier le dossier de la candidate ou du candidat; recouvrer les prêts, paiements excédentaires et remboursements; appliquer les dispositions des lois indiquées ci-dessous et les ententes entre la candidate ou le candidat et le ministère, surveiller et vérifier les activités de l'établissement postsecondaire, de la candidate ou du candidat , ou ses agents autorisés pour veiller à ce qu'ils administrent le RAFEO de manière appropriée; faire des analyses, des évaluations et des recherches sur les politiques. Par financement, on entend : financer ou prendre les dispositions nécessaires pour financer le RAFEO.

Le ministère administre le RAFEO conformément à la Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités, L.R.O. 1990, chap. M. 19, dans sa forme modifiée, aux règlements 773, 774 et 775, R.R.O. 1990, dans leur forme modifiée, au Règlement de l'Ontario 268/01, dans sa forme modifiée, à la Loi sur l'administration financière, L.R.O. 1990, chap. F. 12, dans sa forme modifiée, à la Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants, L.C. 1994, chap. 28, dans sa forme modifiée, au Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants, DORS/95-329, dans sa forme modifiée, et à la Loi d'exécution du budget 1998, L.C. 1998, chap. 21, dans sa forme modifiée. Si vous avez des questions à propos de la collecte ou de l'utilisation de ces renseignements, veuillez communiquer avec le directeur, Direction du soutien aux étudiants, ministère de la Formation et des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4e étage, Thunder Bay ON P7B 6G9.

Déclaration de la candidate ou du candidat

- J'ai fourni des renseignements complets et exacts dans le présent formulaire et je conserverai une photocopie de ma demande et de toute la documentation fournie au cas où il me faudrait fournir des renseignements à des fins de vérification.
- Je sais qu'il m'appartient de fournir tous les documents requis indiqués dans le formulaire de demande ou demandés par mon bureau d'aide financière ou par le ministère.
- Je sais qu'il m'appartient d'aviser sans délai par écrit mon bureau d'aide financière ou le ministère de tout changement de revenus déclarés par moi (et mon conjoint, le cas échéant) ainsi que de tout changement concernant mon adresse, ma situation financière, scolaire ou familiale, ma période d'études ou les renseignements que j'ai fournis.
- Je sais que les renseignements que je fournis seront vérifiés.
- Je sais que tout changement aux renseignements fournis et tout changement découlant d'une vérification entraîneront une réévaluation.
- Je sais que, si ma demande est réévaluée, cela peut modifier mon admissibilité ainsi que la nature et le montant de l'aide. Si j'ai reçu une aide plus élevée que celle à laquelle j'avais droit, je rembourserai sans délai, en tout ou en partie, la bourse reçue ou mon aide financière ultérieure pourrait être réduite du montant que je dois.
- Je sais que si je ne suis pas admissible à un des programmes d'aide financière du RAFEO, cela peut affecter mon admissibilité à d'autres prêts, subventions, prix, bourses ou indemnités.
- Je ne recevrai aucune aide financière aux étudiants d'une autre province, d'un autre État ou d'un autre pays durant la période pendant laquelle je recevrai la bourse.
- Cette aide financière m'est indispensable pour poursuivre mes études postsecondaires, et l'argent que je recevrai servira d'abord à payer mes droits de scolarité, puis mes frais de subsistance et autres frais reliés à mes études.
- Je sais que, si je néglige de fournir des renseignements complets et exacts, d'aviser par écrit et sans délai mon bureau d'aide financière ou le ministère de changements de revenus déclarés par moi (et mon conjoint, le cas échéant) ainsi que de tout changement concernant mon adresse, ma situation financière, scolaire ou familiale, ma période d'études, ou de m'acquitter de toute obligation relative au remboursement des prêts ou des paiements excédentaires, le ministère peut me refuser toute aide ultérieure, y compris la subvention d'appui aux étudiantes et étudiants de l'Ontario, intenter des poursuites judiciaires et me faire rembourser toute aide que j'aurais reçue. Je sais aussi que je commets une infraction si je fournis sciemment des renseignements faux pour obtenir ou recevoir une aide financière par l'entremise du RAFEO. Si je suis trouvé coupable, je suis passible d'une amende maximale de 25 000 \$ et d'une peine d'emprisonnement d'un an.

J'ai lu et compris cette section, et ma signature atteste que je consens à la collecte indirecte et à la divulgation de renseignements personnels me concernant et que ma déclaration est complète et exacte.

Signature de la candidate ou du candidat

X

Date

J'ai lu et compris cette section, et ma signature atteste que les renseignements que j'ai fournis sur ce formulaire sont complets et exacts.

Signature du conjoint

X

Date

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

800 Nom du programme

801 Code de l'établissement

802 Pourcentage d'une charge de cours complète

803 Si la candidate ou le candidat a déjà reçu une bourse antérieurement, a-t-elle ou a-t-il terminé les cours avec succès?

☐ Oui ☐ Non ☐ S/O

804 Droits de scolarité

805 Droits obligatoires

806 Livres et fournitures

807Déplacements

808 Garde d'enfants

809 Montant total

810 Montant du chèque

Renseignements supplémentaires

Je certifie que la personne nommée ci-dessus est inscrite comme étudiante ou étudiant au(x) cours indiqué(s) à la case 600 ou à un programme de perfectionnement approuvé et qu'elle ou il est admissible à une aide financière dans le cadre du Programme de bourses spéciales de l'Ontario. Je recommande que cette étudiante ou cet étudiant reçoive une bourse du montant indiqué à la case 810.

Signature de l'administrateur de l'aide financière

Titre

Date

X

34-1992F (Rev 02/2007)